

---

---

## REPONSE

A une adresse de l'honorable Assemblée Législative, en date du 23 juin 1864,  
demandant des renseignements sur le casernement des troupes de Sa Majesté.

Par ordre,

JOHN SIMPSON,  
Secrétaire.

SECRETARIAT,  
27 juin 1864.

---

---

DOWNING STREET,  
7 décembre 1861.

(Canada.—No. 12.)

MILORD,—Dans un temps où nous sommes menacés d'une rupture avec les États-Unis et où il nous faut envoyer des troupes en quantité considérable au Canada, il est de la dernière importance qu'on fournisse des logements sains et convenables à chaque régiment lors de son arrivée.

En conséquence de la cession des terres de l'artillerie et des casernes au gouvernement provincial en 1854, les autorités militaires en Angleterre n'ont plus la même facilité de loger plus de troupes que celles qui se trouvent maintenant en Canada.

Je ne doute pas que le gouvernement provincial supplée à ce besoin en baraquant les régiments qui ne pourront être casernés ou installés dans des bâtisses appartenant à la province.

Je suis d'avis qu'on devrait s'enquérir de suite si on ne pourrait pas obtenir de grandes bâtisses à Hamilton, Guelph et Sainte-Catherine, gratuitement ou pour un loyer nominal. Il est probable qu'on placerait des troupes en garnison dans ces localités.

Quant aux endroits où l'on baraquera les troupes, Votre Seigneurie devra nécessairement consulter le lieutenant-général commandant les forces; mais indépendamment du voisinage de quelques villes importantes, les environs du lac Simcoe et du canal Rideau paraissent offrir de bons sites pour cet objet.

Quant aux réserves militaires cédées à la province, je ne doute nullement que le gouvernement provincial ne mette à la disposition du commandant des forces de Sa Majesté les terrains nécessaires, sous les circonstances actuelles, au bien-être des troupes et à la défense de la colonie.

J'ai l'honneur, etc.,

[Signé,]

NEWCASTLE.

A S. E. le gouverneur  
VICOMTE MONCK.